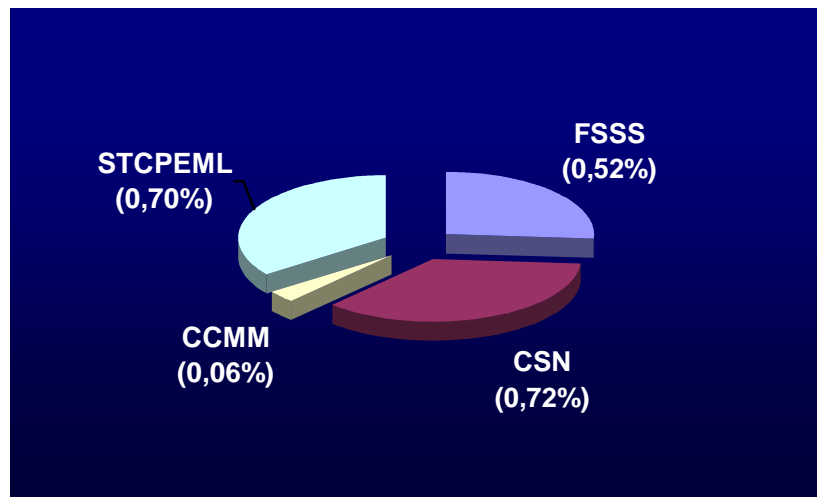


Quels sont les services offerts avec mon 2% de cotisation syndicale !



CSN (Confédération des syndicats nationaux)

- ▶ Conseillères syndicales spécialisées dans la défense des accidentées du travail, en assurance-emploi et en condition féminine (congé maternité, équité salariale...)
- ▶ Avocates pour défendre vos droits
- ▶ Actuaire pour soutenir le travail de nos représentantes au comité du régime de retraite et des assurances collectives
- ▶ Comptables qui aident les syndicats à produire des états financiers transparents
- ▶ Économistes pour réaliser des études de secteur et pour faciliter l'élaboration des demandes salariales
- ▶ Conseillères en communication pour faire connaître les revendications dans les médias
- ▶ Conseillères en mobilisation pour soutenir les membres en négociation ou en conflit...
- ▶ Paie pour les personnes libérées pour les négociations de la première convention collective

FSSS (Fédération de la santé et des services sociaux)

- ▶ Conseillères à la négociation
- ▶ Services juridiques (avis)
- ▶ Paie les frais d'arbitrage
- ▶ Soutien financier aux syndicats à raison de 375\$, par CPE cette allocation sert à payer les salaires des personnes responsables de la négociation dans notre syndicat régional

CCMM (Conseil central du Montréal Métropolitain)

- ▶ Développe la solidarité entre les syndicats
- ▶ Aide les syndicats à créer un réseau d'entraide pour venir en aide aux travailleuses qui vivent des difficultés personnelles liées ou non au travail
- ▶ Soutient la mobilisation du syndicat et des sections
- ▶ Intervient et milite en faveur du maintien et du développement des services publics et des programmes sociaux, comme le transport en commun, la santé, l'éducation, etc.
- ▶ Et bien d'autres services

STCPEML-CSN (0.70%)

- ▶ Présence et lien directs auprès des membres
- ▶ Suivi des dossiers des travailleuses avec la CSST et les Assurances collectives, selon les besoins.
- ▶ Suivi avec les travailleuses dont les droits prévus à la convention ne sont pas respectés et accompagnement lorsqu'elles doivent se présenter en arbitrage
- ▶ Soutien direct à la déléguée syndicale dans son rôle
- ▶ Prend une part active lors des négociations de la convention collective
- ▶ Met régulièrement à jour des informations et les fait parvenir aux membres
- ▶ Administre le budget voté en assemblée générale.
- ▶ Soutien physique et moral aux équipes de travail qui vivent des difficultés
- ▶ Soutient la mobilisation
- ▶ Représente les membres auprès des différentes instances de la CSN, des organismes en lien avec le réseau des CPE, des médias, etc.
- ▶ Élabore des programmes de formation destinés aux membres
- ▶ Et bien d'autres services....

Ouf... Il travaille fort mon 2 % !!!!

